



Itinéraires
Caen & Lisieux

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le Jardin

*Hébergement et aide à la réinsertion
d'hommes seuls, jeunes couples et familles*

Lisieux

Rapport d'activité - Année 2021

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I /. LE LIEU DE VIE	1
II /. LA MISSION	2
III /. L'ÉQUIPE	2
IV /. L'HEBERGEMENT	3
V /. LES OUTILS MIS A DISPOSITION	3
VI /. LE PARTENARIAT	4
VII /. L'ORGANISATION	4
VIII /. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS	5

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES : statistiques et commentaires

I /. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE, TAUX D'OCCUPATION ET DURÉE DE PRISE EN CHARGE	6
II /. COMPOSITION FAMILIALE	9
III /. MOTIF DE LA DEMANDE	9
IV /. ORIGINE DE LA DEMANDE	9
V /. AGE	10
VI /. LIEU DE NAISSANCE	11
VII /. NATIONALITÉ	11
VIII /. LIEU DE RÉSIDENCE	12
IX /. SITUATION FAMILIALE	12
X /. NIVEAU SCOLAIRE	13
XI /. RESSOURCES	14
XII /. SITUATION PROFESSIONNELLE	15
XIII /. DETTES	16
XIV /. LOGEMENT – HÉBERGEMENT	18
XV /. COUVERTURE SOCIALE	19

XVI /. SANTÉ – SUIVI MÉDICAL	19
XVII /. JUSTICE	20
XVIII /. ACCOMPAGNEMENT AUTEUR DE VIOLENCES FAMILIALES ET INTRAFAMILIALES	21
XIX /. VIE SOCIALE	22
ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX	23
REPOSES A LA GENDARMERIE OU A LA POLICE	24
FORMATION DU PERSONNEL	25
PERSPECTIVES 2022	26
SIGLES ET ACRONYMES	27

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Jardin a une capacité d'accueil de 32 places dont une dédiée à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et intrafamiliales.

Depuis mai 2021 la structure est située au 24 rue Roger Aini à Lisieux. Le service est ouvert du lundi au vendredi. Après 17h30, afin de permettre une continuité de service, un transfert d'appel est effectué vers le Foyer d'Accueil d'Urgence l'Étape chaque soir et week-end.

Le CHRS propose un accueil aux résidents en journée et leur offre la possibilité de prendre un café, de lire le journal, de laver leur linge et de s'entretenir avec un travailleur social. Le CHRS fonctionne sur un mode d'hébergement diffus.

Le lieu d'hébergement individuel et le service (lieu collectif) forment le CHRS qui a pour mission d'accompagner les personnes accueillies dans la mise en place de leur projet de vie. Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière à l'hébergement est demandée aux personnes percevant des ressources. Cependant les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au CHRS.

À leur arrivée, les personnes reçoivent les documents relatifs à la loi 2002-2 :

- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ Le règlement de fonctionnement du CHRS
- ◆ La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- ◆ La liste des personnes qualifiées.

I. LE LIEU DE VIE

Le CHRS Le Jardin comprend aujourd'hui :

- Un lieu central et collectif, situé au 24 rue Roger Aini.
32 places d'hébergement réparties en logements individuels et en cohabitation.

II. LA MISSION

Le CHRS a pour mission l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social global d'hommes majeurs et de jeunes couples (moins de 25 ans) sans enfant et de familles en difficulté sociale.

Dans le cadre et en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, chaque demande d'admission est saisie sur le logiciel SI-SIAO par le travailleur social de la structure dite « premier accueil ». Les personnes sont rencontrées lors d'entretiens de pré-admission. Un rapport de situation est rédigé puis présenté en réunion d'équipe. Une décision est prise :

- Si la décision est positive et qu'une place est vacante, un accueil est possible rapidement. Dans ce cas, dès cet accueil effectué, le chef de service valide l'admission auprès du SI-SIAO. De plus, la personne est inscrite sur le registre des entrées.
- S'il n'y a pas de place, la personne est inscrite sur liste d'attente et doit maintenir sa demande
- Si la réponse est négative, le refus est expliqué et une réorientation proposée.

En tant que partenaire du SI-SIAO, le chef de service du CHRS est présent chaque mois aux Commissions d'Orientation du Pays d'Auge.

III. L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de :

- La direction et la comptabilité sont communes à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.
- Un chef de service (également chef de service du foyer d'urgence l'Étape)
- Quatre travailleurs sociaux (2 monitrices éducatrices + 2 éducateurs spécialisés)
- Une psychologue à 0,20 ETP
- Une secrétaire qui intervient également au CHU l'Étape, au CPH et au CADA
- 2 agents d'entretien à temps partiel intervenant à l'Étape, au CADA de Lisieux, et au CPH
- Deux agents d'entretien-logistique qui travaillent sur les deux structures de Lisieux ainsi que sur les appartements du CADA de Lisieux.
- Un coordinateur logistique

Les temps collectifs proposés par l'équipe socio-éducative, même si les locaux ne peuvent accueillir en même temps la totalité des résidents, permettent à travers le partage de moments conviviaux, d'évoquer des projets personnels ou collectifs, de faire vivre les Assemblées de Vie Sociale (AVS) et de préparer les Commissions des Usagers de la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité), comme la Commission Régionale des Personnes Accueillies (CRPA).

Le fait que ces temps collectifs aient lieu à différents moments de la journée permet à chaque résident, en fonction de ses activités (formation, stage, intérim, recherche d'emploi), de pouvoir y participer. Ils favorisent des temps d'échanges et de rencontres. Ils sont un espace qui renforce le lien social. Ils permettent aussi l'émergence d'une dynamique collective qui facilite l'élaboration de projets en commun (participation à l'écriture du règlement pour l'accueil d'un animal, élaboration d'une charte pour l'usage d'internet, mise en place d'activités de loisirs telles que la randonnée, la pêche à la ligne, les ateliers cuisine et pâtisserie etc...).

Compte tenu du contexte sanitaire, les temps collectifs ont été suspendus.

IV. L'HÉBERGEMENT

◆ *Le service*

Le CHRS, est composée :

- D'un espace collectif
- De trois bureaux (secrétariat et entretiens individuels),
- D'une salle à fonctions multiples (réunions, entretiens, salon, accueil des partenaires...),
- D'un espace laverie
- D'une cuisine mutualisée avec le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Cet espace collectif s'organise à partir de la réunion des résidents le lundi matin autour d'un petit déjeuner partagé. Espace dans lequel peut être échangé et/ou partagé un certain nombre de sujets en lien avec le CHRS, le territoire, l'actualité etc...

◆ *Les appartements*

Chaque personne hébergée prend connaissance du règlement de fonctionnement et le signe.

26 appartements sont mis à disposition par le CHRS dont :

- ✓ 5 T3 pour l'accueil de familles et/ou couples.
- ✓ 1 studio dédié à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et/ou intra-familiales.

V. LES OUTILS MIS A DISPOSITION

Afin d'aider, de soutenir, d'accompagner les résidents dans leurs démarches, plusieurs outils sont mis à disposition dans un cadre défini :

- Un téléphone
- Un accès internet
- Une photocopieuse
- Le quotidien Ouest France
- Deux véhicules.

VI. LE PARTENARIAT

Au regard des problématiques addictives rencontrées par certaines personnes accompagnées, le CHRS a signé une convention de partenariat avec le SSRA de la polyclinique de Cricquebœuf. Des permanences médicales sont assurées par le médecin addictologue une fois par mois.

Le CHRS peut être amené à travailler avec la PASS pour faciliter l'accès aux soins à l'hôpital de Lisieux.

Le CHRS est présent dans différents lieux et instances :

- La Commission Dire et Réagir Ensemble – FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité),
- Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies),
- Le CCAS, notamment pour le dispositif « Plan B »
- La Commission d'orientation Pays d'Auge du SIAO
- Le PEL Projet Éducatif Lexovien

VII. L'ORGANISATION

◆ **Un cahier de réunion** consigne et rend compte des points mis à l'ordre du jour, des sujets abordés, des décisions prises... Il est tenu par les travailleurs sociaux de l'équipe. Les décisions sont consignées dans le dossier de la personne accompagnée.

◆ **La réunion d'équipe**

La réunion d'équipe a lieu le jeudi matin en présence de l'équipe pluridisciplinaire.

Elle est animée par le Chef de service.

C'est une instance décisionnelle concernant le projet et l'étude des situations des personnes accompagnées.

Elle permet également :

- De mener des réflexions autour des projets de service et d'établissement
- De transmettre de l'information
- De coordonner le fonctionnement du service
- D'évoquer les incidents de la semaine et la vie quotidienne du service
- De recevoir les partenaires
- De préparer l'accueil des stagiaires

◆ **La réunion trimestrielle**

Elle rassemble l'intégralité des travailleurs sociaux du service, la psychologue, le chef de service et le directeur. Elle est animée par le chef de service garant de l'ordre du jour établi conjointement avec les travailleurs sociaux, le psychologue et la direction. Elle concerne le fonctionnement de l'institution ; elle permet une réflexion sur un projet, un problème

particulier, d'envisager les évolutions ou de modifier les pratiques. Tous les aspects sont abordés : l'aspect pédagogique, institutionnel, leur application et leur mise en œuvre.

En 2021, les réunions trimestrielles ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Déménagement du CHRS du 26 Allée Delaunay vers le 24 rue Roger Aini
- Installation du CHRS rue Roger Aini,
- Projet de création d'un dispositif médico-social de Lits Halte Soins Santé adossé au CHRS,
- Temps collectifs au CHRS, projets/perspectives de reprise
- Evolution des pratiques avec l'arrivée de la nouvelle psychologue (entretiens psycho-éducatifs, projet de groupes de paroles etc...)

VIII. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

◆ La réunion hebdomadaire

La réunion hebdomadaire a lieu chaque lundi matin autour d'un petit-déjeuner partagé : elle est animée par 2 travailleurs sociaux. Elle a pour but de se rencontrer et d'échanger sur la vie dans les appartements et d'organiser la vie quotidienne du service. Elle permet aussi de réfléchir à la mise en œuvre de projets collectifs. C'est aussi un espace dans lequel se développe une parole citoyenne et participative.

◆ L'Assemblée de Vie Sociale

En 2021, les Assemblées de Vie Sociale n'ont pas eu lieu au vu du contexte sanitaire.

◆ La Participation des personnes accueillies

Les personnes accueillies au CHRS sont informées de l'existence de :

- la Commission Dire et Réagir Ensemble, commission qui propose un espace d'échange et de rencontre entre résidents et professionnels de différentes structures d'hébergement (urgence et/ou insertion).
- le Conseil Régional des Personnes Accueillies et / ou Accompagnées (CRPA) est une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté. Des résidents du CHRS y participent régulièrement.

◆ L'enquête de satisfaction

Elle est remise aux résidents lors de leur accueil, l'importance et le sens de son retour sont expliqués. Compte tenu du peu de retour de ces enquêtes, il est nécessaire que nous réfléchissions à une nouvelle exploitation de cet outil. Cette évolution apparaît d'autant plus pertinente que les résidents semblent attachés au terme de leur accompagnement à pouvoir faire connaître leurs avis auprès de l'équipe.

L'ACTIVITE SUR L'ANNEE, TAUX D'OCCUPATION ET DUREE DE PRISE EN CHARGE

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	2	0	0
Total femmes avec enfants	2	0	1
Total femmes	4	0	1

Total hommes sans enfant	37	16	16
Total hommes avec enfants	2	1	0
Total hommes	39	17	16

Total personnes en couple sans enfant	2	0	2
Total personnes en couple avec enfants	2	0	0
Total personnes en couple	4	0	2

Total ménages sans enfant	40	16	17
Total ménages avec enfants	5	1	1
Total ménages	45	17	18

Total enfants	6	3	2
----------------------	----------	----------	----------

Total personnes	53	20	21
------------------------	-----------	-----------	-----------

	GLOBAL	INSERTION	URGENCE	AUTEUR DE VIOLENCES
capacité	32	19	12	1
journées réalisées	11725	7048	4333	344
effectif moyen	32,1	19,3	11,9	0,9
taux d'occupation	100%	102%	99%	94%

I. L'ACTIVITÉ MOS PAR MOIS - MOUVEMENT ET TAUX D'OCCUPATION

Occupation	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
Journées INSERTION	601	532	592	613	613	568	589	587	570	596	582	605
JournéesURGENCE	372	360	403	361	332	358	372	372	360	348	327	368
Journées AUTEUR VIOLENCES	31	28	31	30	31	30	31	31	30	10	30	31
journées réalisées	1004	920	1026	1004	976	956	992	990	960	954	939	1004
Nb Jours du mois effectif moyen	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
	32,4	32,9	33,1	33,5	31,5	31,9	32,0	31,9	32,0	30,8	31,3	32,4
Taux global	101%	102,7%	103,4%	104,6%	98,4%	99,6%	100%	99,8%	100,0%	96%	98%	101%
Taux Insertion	102,04%	100,00%	100,51%	107,54%	104,07%	99,65%	100,00%	99,66%	100,00%	101,19%	102,11%	102,72%
Taux Urgence	100,00%	107,14%	108,33%	100,28%	89,25%	99,44%	100,00%	100,00%	100,00%	93,55%	90,83%	98,92%
Taux auteur de violences	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	32,26%	100,00%	100,00%

Présents	janv 22	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
femmes sans enfants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
femmes avec enfants	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
total femmes	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3
Hommes sans enfants	21	21	22	23	24	25	22	23	23	24	23	24
Hommes avec enfants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
total Hommes	22	22	23	24	25	26	23	24	24	26	25	26
Nb personnes Ménage (sans enfant)	25	24	25	26	27	28	25	26	25	26	25	26
Nb Personnes Famille (avec enfant)	5	5	5	5	5	4	4	4	4	5	5	5
Nb Ménage + Nb Famille	28	27,5	28,5	29,5	30,5	30,5	27,5	28,5	28	30	29	30
Enfants	3	4	5	5	5	3	3	3	3	4	4	4
total	33	33	35	36	37	35	32	33	32	35	34	35

Accueils	janv 22	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hommes sans enfants	0	0	1	2	3	3	0	1	0	1	2	3
Hommes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
total Hommes	0	0	1	2	3	3	0	1	0	2	2	3
Nb personnes Ménage (sans enfant)	0	0	1	2	3	3	0	1	0	1	2	3
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	0	0	1	2	3	3	0	1	0	2	2	3
enfants	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
total	0	1	2	2	3	3	0	1	0	3	2	3

Départs	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
total femmes	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Hommes sans enfants	0	0	1	2	2	3	0	0	0	3	2	3
Hommes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Hommes	0	0	1	2	2	3	0	0	0	3	2	3
Nb personnes Ménage (sans enfant)	1	0	1	2	2	3	0	1	0	3	2	3
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	0,5	0	1	2	3	3	0	0,5	0	3	2	3
enfants	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
total	0,5	0	1	2	5	3	0	0,5	0	3	2	3

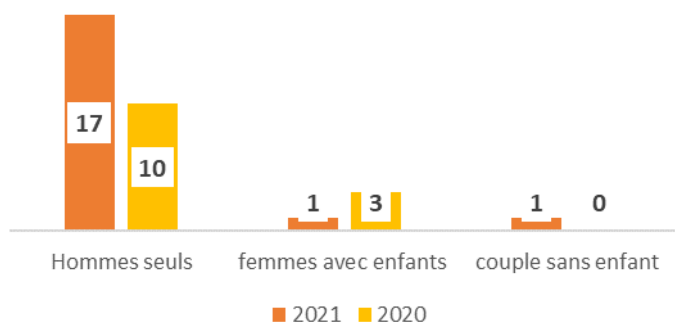
II. LES DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR - PERSONNES SORTIES DANS L'ANNÉE

Sorties dans l'année :	9354
Femmes sans enfant :	0.00
Femmes avec enfants :	14.99
Hommes sans enfant :	16.35
Hommes avec enfants :	0.00
Enfants :	8.98
Moyenne générale :	15.38

LES DUREES DE PRISE EN CHARGE	femmes avec enfants		hommes sans enfant		couples sans enfant	
	0	5	78		0	
moins de 1 semaine	0	0%	0	0%	0	0
moins de 2 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 3 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 4 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 5 semaines	0	0%	1	6%	0	0
moins de 6 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 7 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 8 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 9 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 10 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 11 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 12 semaines	0	0%	0	0%	0	0
moins de 13 semaines	0	0%	0	0%	1	1
de 1 jour à moins de 3 mois	0	0%	1	6%	1	1
moins de 4 mois	0	0%	0	0%	-0,5	-0,5
moins de 5 mois	0	0%	0	0%	0	0
moins de 6 mois	0	0%	1	6%	0	0
de 3 mois à moins de 6 mois	0	0%	1	6%	-0,5	-0,5
moins de 7 mois	0	0%	1	6%	0	0
moins de 8 mois	0	0%	0	0%	0	0
moins de 9 mois	0	0%	1	6%	0	0
de 6 mois à moins de 9 mois	0	0%	2	13%	0	0
moins de 10 mois	0	0%	1	6%	0,5	0,5
moins de 11 mois	0	0%	1	6%	0	0
moins de 12 mois	0	0%	1	6%	0	0
de plus de 9 mois à moins de 1 an	0	0%	3	19%	0,5	0,5
moins de 15 mois	1	100%	1	6%	0	0
moins de 18 mois	0	0%	1	6%	0	0
moins de 21 mois	0	0%	1	6%	0	0
moins de 24 mois	0	0%	1	6%	0	0
de 1 an à moins de 2 ans	1	100%	4	25%	0	0
deux ans et plus	0	0%	5	31,25%	0	0
effectif total sorties dans l'année	1	100,00%	16	100,00%	1	1

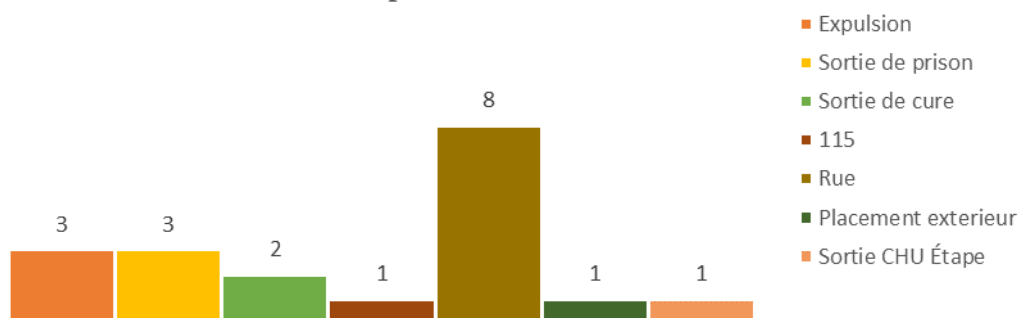
Cette année, 53 personnes ont été présentes sur la structure contre 59 en 2020. La durée moyenne de séjour pour l'année 2021 est de **15.38 mois** (18.8 mois en 2020).

IV. COMPOSITION FAMILIALE



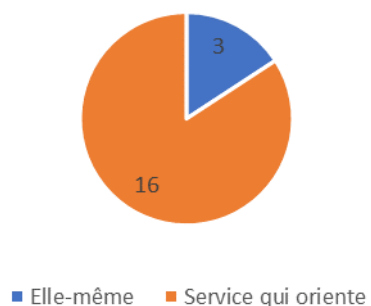
V. MOTIF DE LA DEMANDE

Ensemble des personnes accueillies

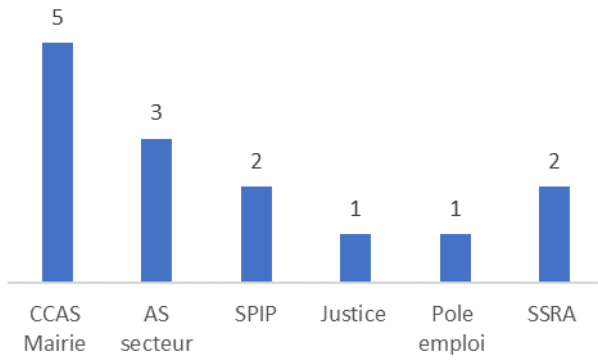


VI. ORIGINE DE LA DEMANDE

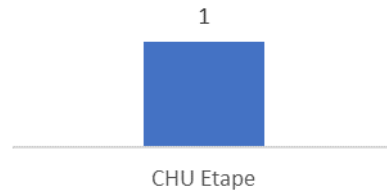
Service qui oriente



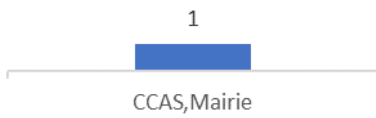
Hommes seuls



Femme avec enfants

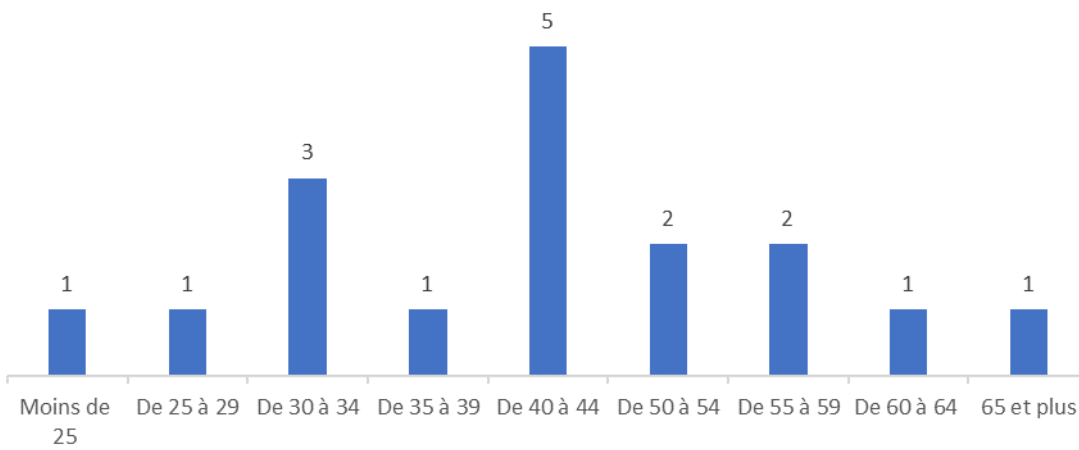


Couple (madame)

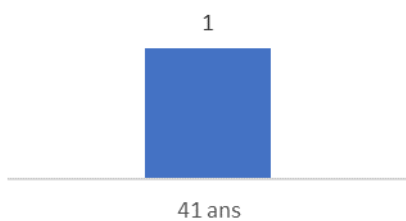


VII. AGE

Hommes seuls



Femme avec enfants

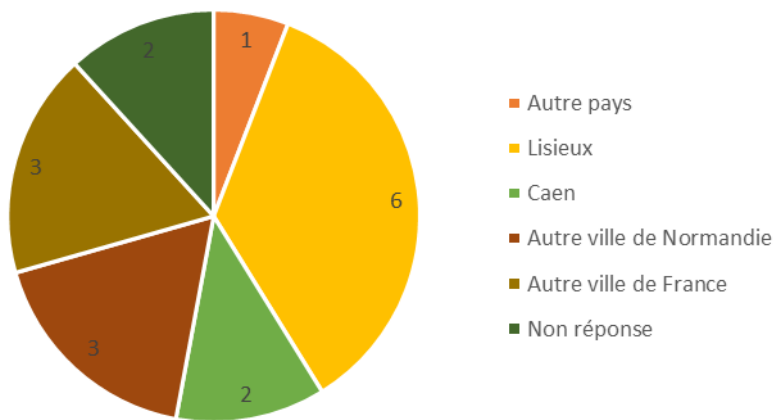


Couple (madame)

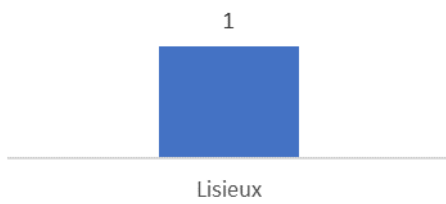


VIII. LIEU DE NAISSANCE

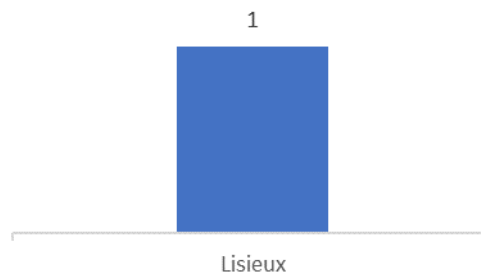
Hommes seuls



Femme avec enfants

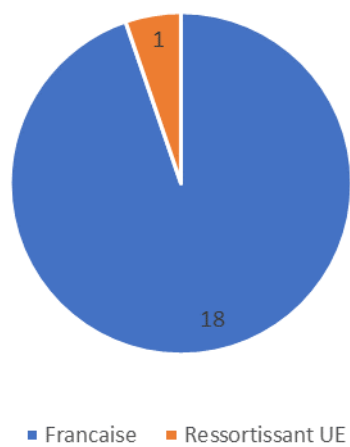


Couple (madame)



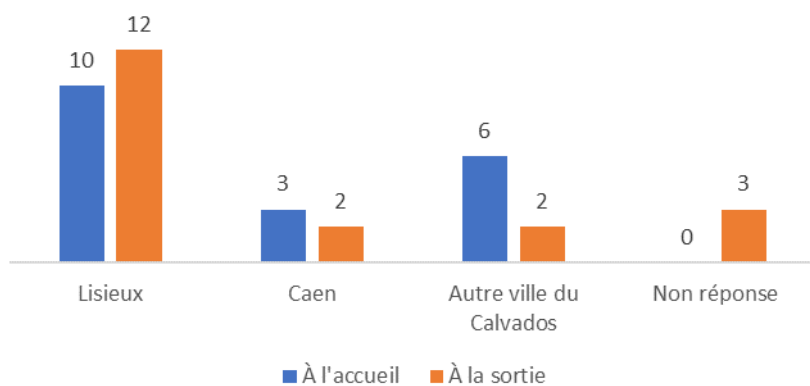
IX. NATIONALITE

Ensemble des personnes accueillies



X. LIEU DE RÉSIDENCE

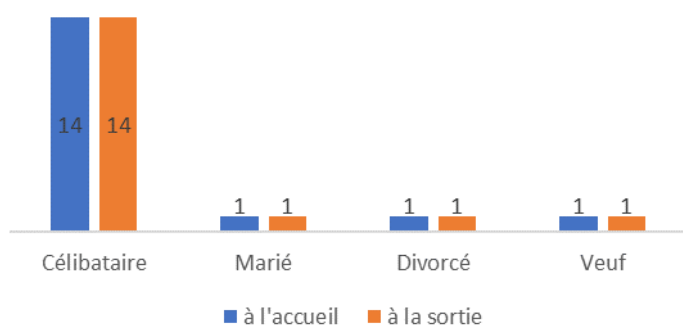
Ensembles des personnes accueillies



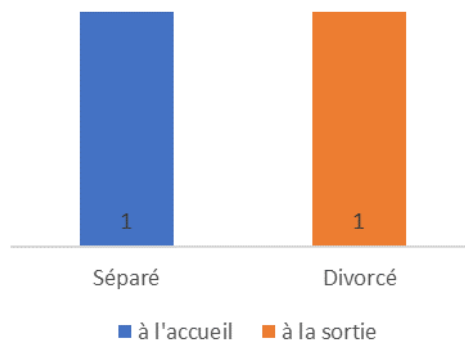
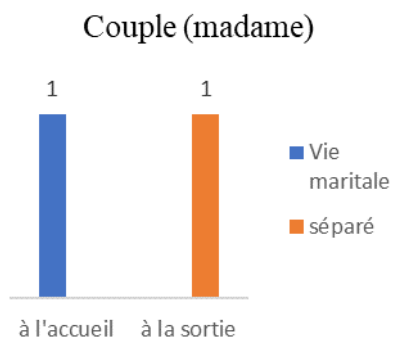
Ce tableau démontre que les résidents mènent leurs projets à Lisieux.

XI. SITUATION FAMILIALE

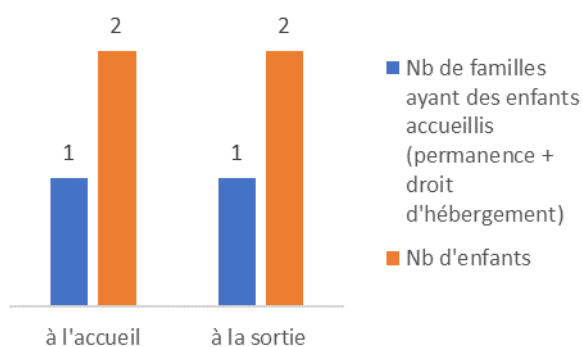
Hommes seuls



Femme avec enfants



Famille ayant des enfants accueillis



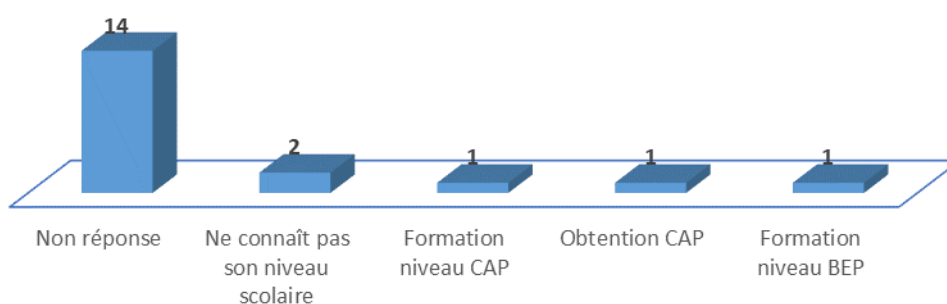
Le soutien à la parentalité est un axe de travail important au sein du CHRS. La mise à disposition d'un appartement adapté permet à la personne accompagnée de faire valoir ses droits de visite et d'hébergement précisés dans une ordonnance de jugement (JAF).

Age des enfants accueillis

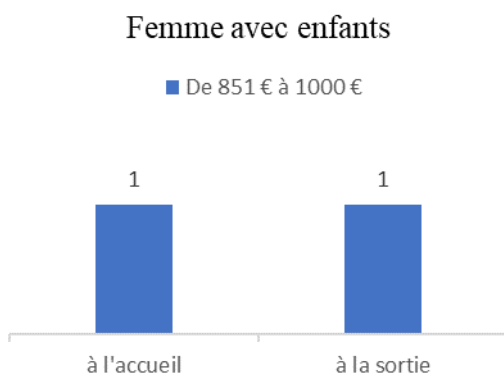
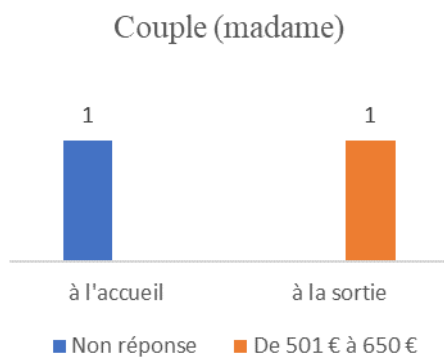
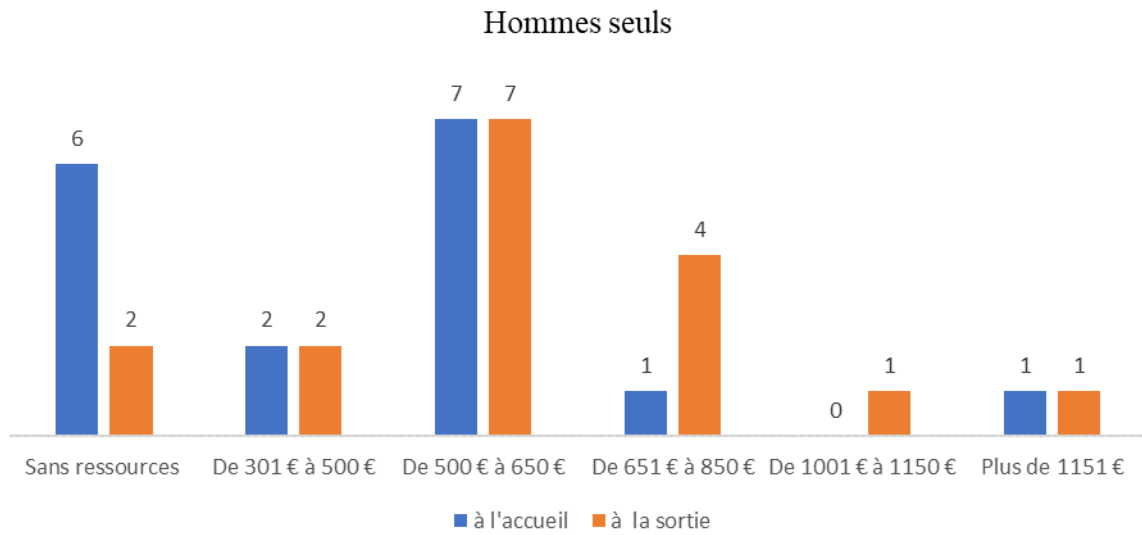


XII. NIVEAU SCOLAIRE

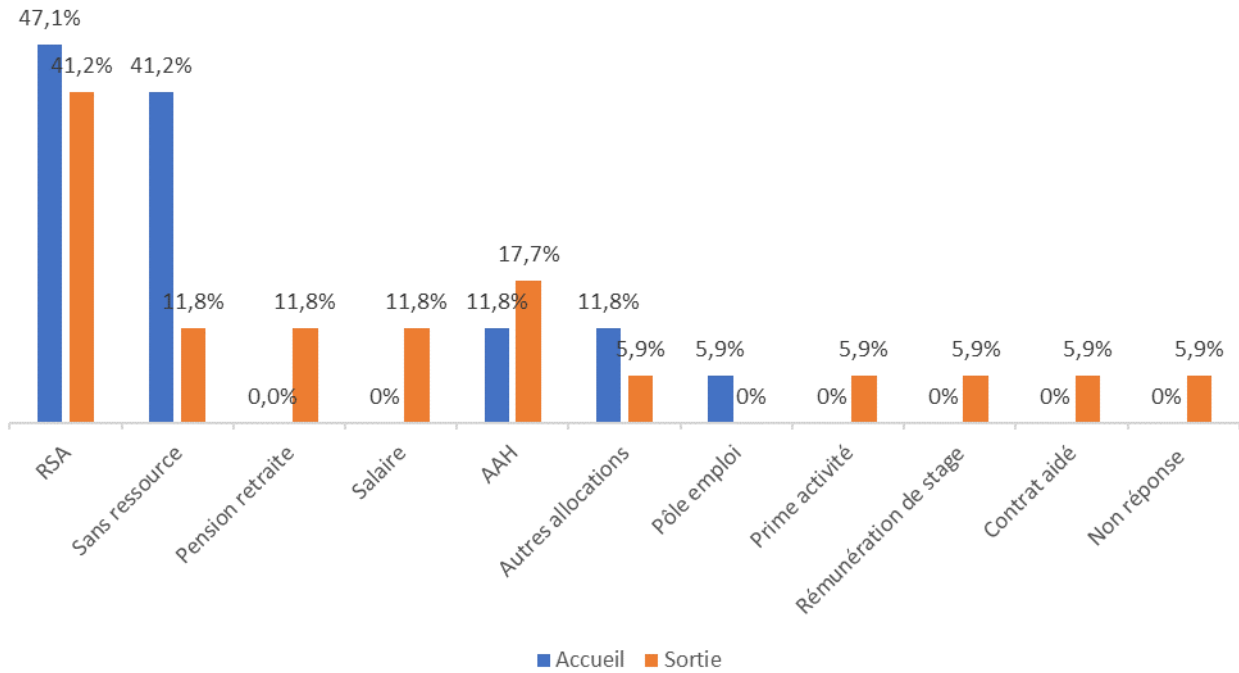
Ensemble des personnes accueillies



XIII. RESSOURCES

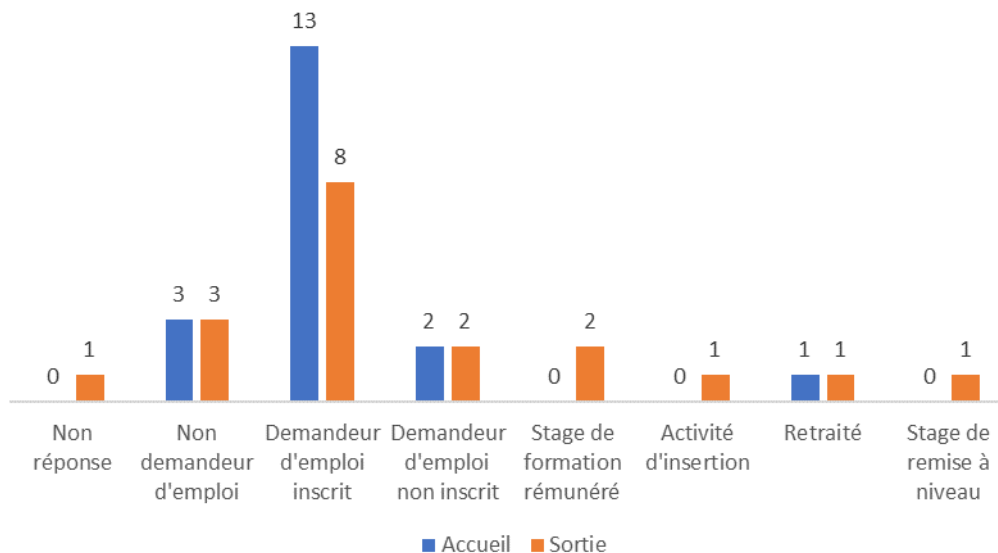


Origine des ressources Ensemble des personnes accueillies



XIV. SITUATION PROFESSIONNELLE

Ensemble des personnes accueillies

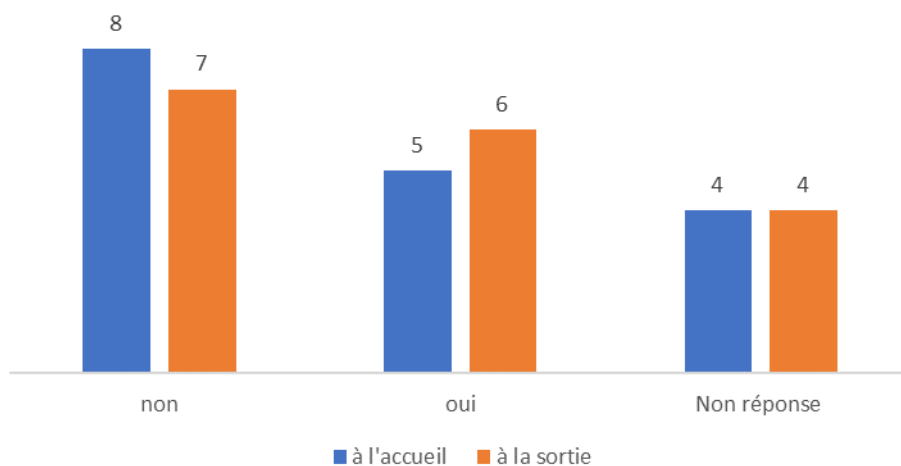


L'accompagnement vers l'emploi et la formation est un axe de travail important et privilégié. Il vise à évaluer les difficultés et les potentialités de la personne en prenant en compte différents paramètres tels que l'environnement économique, les secteurs d'activité à privilégier, le catalogue de formations initiales ou spécialisées sur le territoire, les problèmes de mobilité, mais aussi les capacités de la personne à pouvoir se (re)mobiliser.

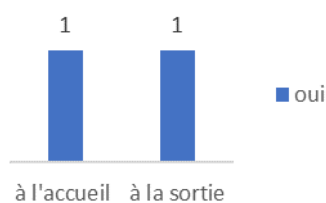
XV. DETTES

Les premiers temps de l'accompagnement sont aussi l'occasion de questionner la situation financière et budgétaire des personnes accueillies.

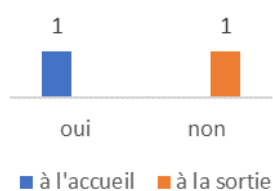
Hommes seuls



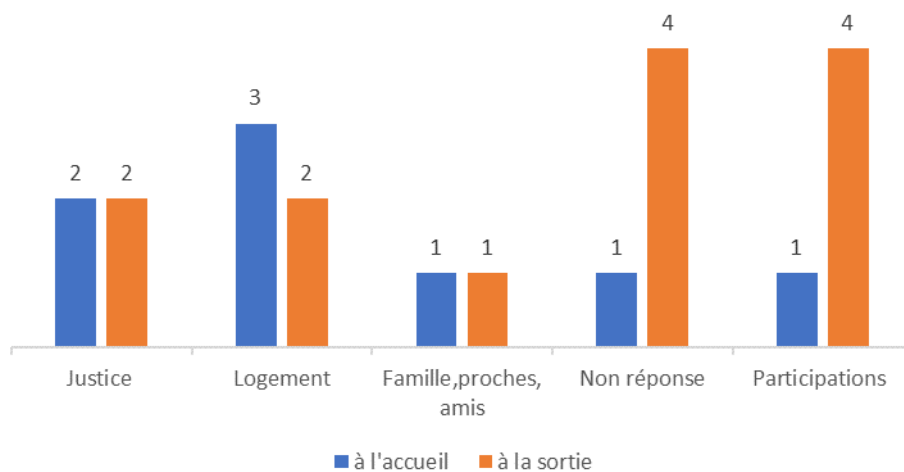
Femme avec enfants



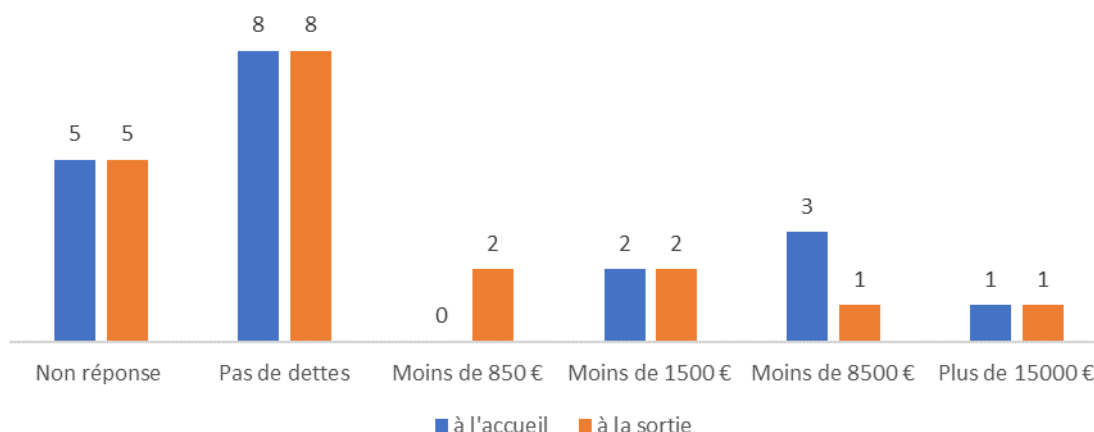
Couple (madame)



Origine des dettes Ensemble des personnes accueillies



Montant global des dettes Ensemble des personnes accueillies



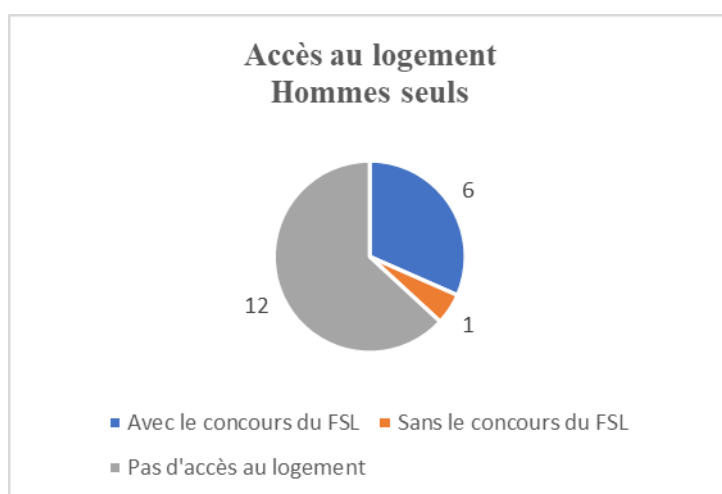
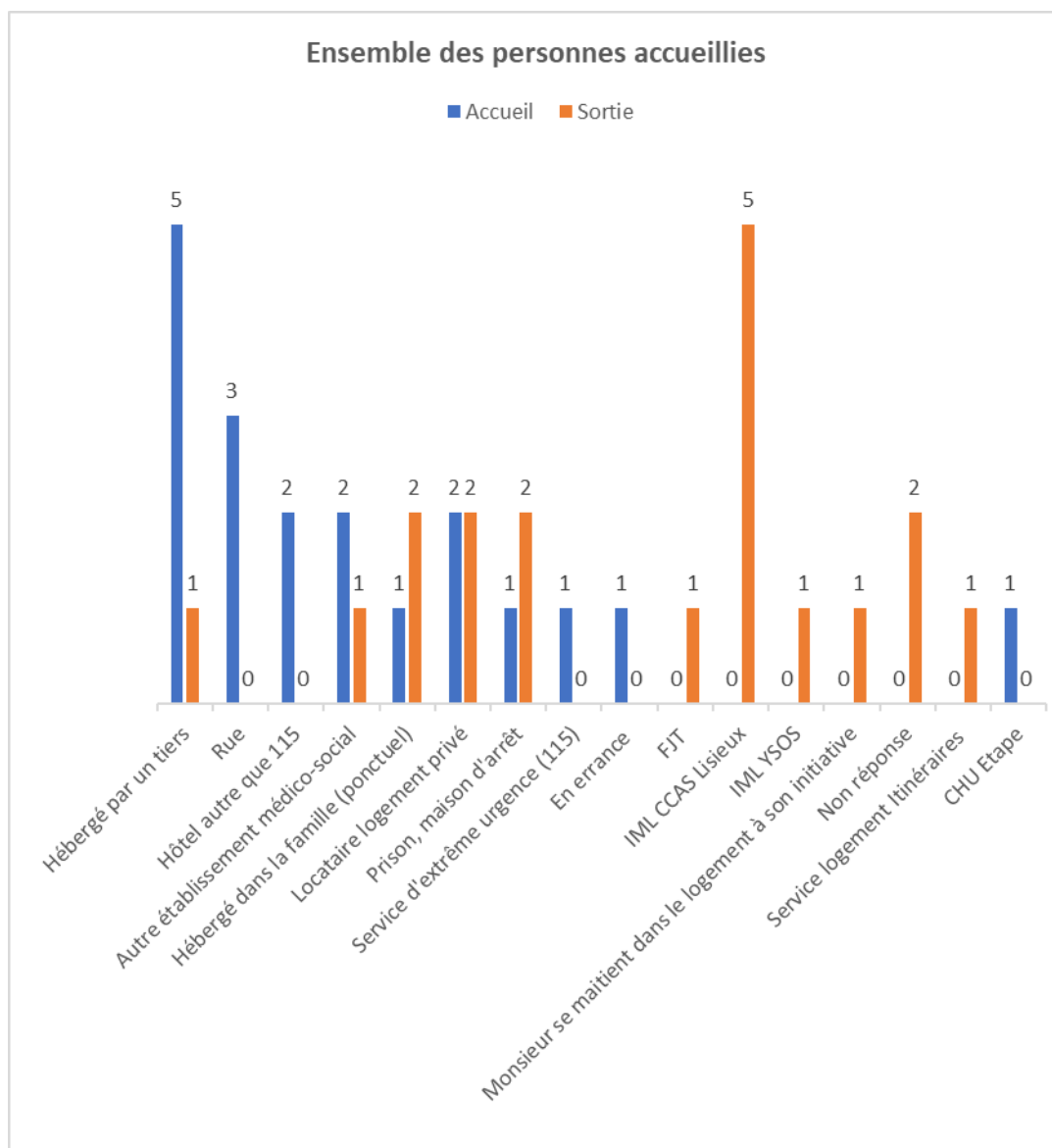
Il arrive que des personnes quittent la structure en ayant des dettes. L'accompagnement budgétaire proposé permet alors la mise en place d'échéanciers négociés avec les créanciers. Malgré le travail effectué autour du paiement de la participation financière à l'hébergement, on observe une difficulté récurrente à s'acquitter de ce règlement.

Toutes ces démarches demandent de prendre du temps avec les personnes endettées : temps essentiel à l'acceptation de la situation de surendettement, temps indispensable à la constitution des dossiers à renseigner pour la Commission de Surendettement des particuliers (absence de justificatifs et/ou perte des papiers), temps imposé par les créanciers avant un accord ou un refus des négociations.

Le règlement de la participation financière

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation aux frais de séjour est demandée à chaque personne accueillie. Elle est calculée en fonction des ressources et représente 20 % de leur montant.

XVI. LOGEMENT – HEBERGEMENT



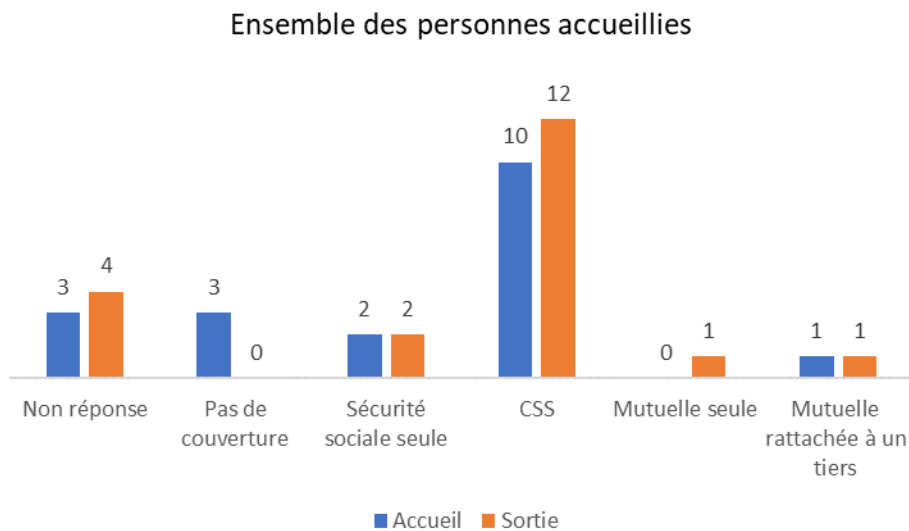
DALO

Cette année, 8 orientations D.A.L.O. nous ont été adressées. Nous avons accueilli 1 homme seul dans ce cadre.

Les 7 autres personnes n'ont pas donné suite.

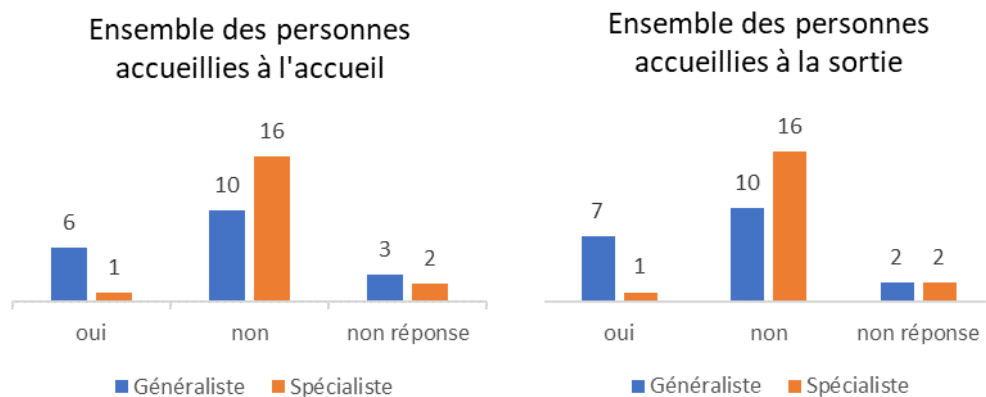
XVII. COUVERTURE SOCIALE

(Plusieurs réponses possibles)



L'équipe éducative est vigilante au renouvellement des droits des personnes auprès de la sécurité sociale car cette démarche n'est pas toujours intégrée par les résidents.

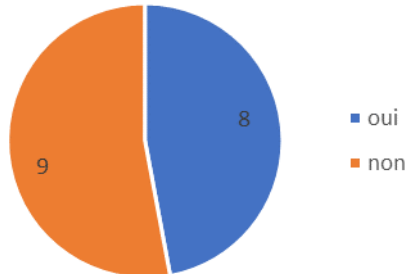
XVIII. SANTE – SUIVI MEDICAL



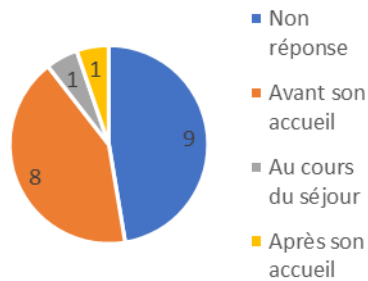
L'équipe éducative réalise un travail spécifique d'accompagnement auprès des personnes qui présentent un cumul de difficultés médico-psycho-sociales.

XIX. JUSTICE

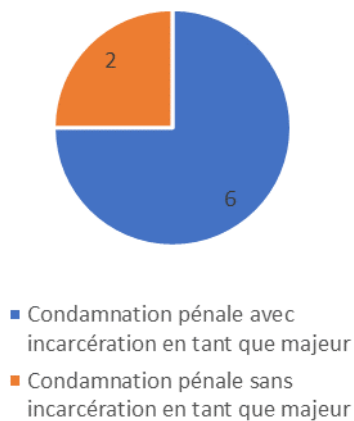
Monsieur fait-il l'objet d'une ou plusieurs condamnations ?



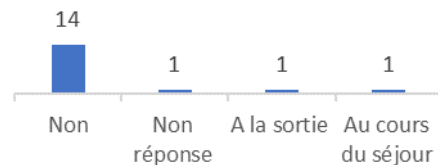
Si oui, sont-elles intervenues ?



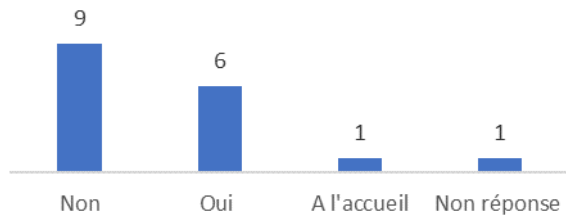
De quel ordre étaient-elles ?



Monsieur est-il dans l'attente d'un ou plusieurs jugements



A-t-il bénéficié d'une mesure de contrôle judiciaire hommes seuls



La famille ainsi que le couple (madame) ne sont pas concernées.

XX. BILAN PLACE AUTEUR DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Une convention portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le ressort du TGI de Lisieux a été signée le 25/11/2016 entre la sous-préfecture, le TGI, le SPIP, le CIDFF et l'association Itinéraires.

Une place est dédiée à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social d'un auteur de violences.

Accompagnement

En lien étroit avec les conseillers SPIP et le CIDFF, en charge du suivi judiciaire et thérapeutique (participation de l'auteur de violences au groupe de responsabilisation CIDFF 2h tous les 15 jours), les travailleurs sociaux organisent, avec la personne accompagnée, la mise en œuvre de l'accompagnement social (entretiens CHRS formels et informels, co-construction du contrat de séjour et du projet personnalisé notamment).

Accompagnement réalisé dans le cadre de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés et liste des personnes qualifiées).

Protocole de suivi

Le chef de service informe la personne accompagnée des obligations imposées dans le cadre de son hébergement et formalise avec lui ses engagements (contrat de séjour, projet personnalisé, paiement d'une participation financière à l'hébergement égale à 20% du montant de ses ressources).

Une première évaluation de la situation (respect des règles de vie de la structure, des rendez-vous pris) est effectuée après deux semaines d'hébergement entre le CHRS, le CIDFF, le SPIP et la personne concernée. Les différents partenaires conviennent alors de l'échéancier des évaluations à mettre en place.

Sortie du dispositif

Le résident devra quitter le dispositif d'accueil d'urgence CHRS au plus tard 1 mois après la date du jugement.

En fonction de la situation et du prononcé du jugement, le résident peut solliciter le CHRS pour une demande d'accueil classique.

En 2021 nous avons accueilli dans ce cadre, **2** Messieurs :

- 1 homme du 07/12/20 au 05/10/21
- 1 homme depuis le 27/10/21.

XXI. VIE SOCIALE

L'équipe du CHRS propose et organise différentes activités de loisirs dont l'objectif est de favoriser des temps de rencontres et d'échanges repérés qui permettent d'étayer les personnes au quotidien. En effet, les résidents accueillis insistent souvent sur leur sentiment d'ennui et de solitude. Ces sentiments récurrents sont susceptibles de fragiliser les capacités de la personne à se maintenir dans une dynamique d'insertion.

Le CHRS est susceptible de pouvoir s'appuyer sur des partenaires comme le Local Delaunay et l'association Cap 'sport qui proposent des activités sportives adaptées.

Ces activités sont principalement portées par les stagiaires et les volontaires en service civique en lien étroit avec l'équipe éducative.

- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS

- Mensuellement le tableau DALO est envoyé à la DDETS.

- Chaque trimestre à la demande de la DDETS un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).

Réquisitions à personne (11)

Ces réquisitions concernent :

- 5 femmes seules ou avec enfants
- 4 hommes seuls
- 2 couples avec ou sans enfant

- ✓ Sécurité incendie » (DESAUTEL) - 2 personnes

En 2022, les perspectives de travail sont :

- Poursuite du travail mené dans le cadre de la création d'un dispositif médico-social de LHSS (Lits Halte Soins Santé) adossé au CHRS,
- Projet de développement du CHRS sur un nouveau site, les futurs locaux (mutualisés avec le CPH, le CADA et le service logement) seront adossés à la pension de familles et à la résidence sociale,
- Poursuivre et consolider le travail de soutien à la parentalité auprès des familles
- Participation à l'élaboration de projets en fonction des besoins repérés sur le Pays d'Auge.

A

ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AAH	Allocation Adulte Handicapé
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
ARPE	Accueil Relais Parents Enfants
AVS	Assemblée de Vie Sociale

C

CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CRPA	Commission Régionale des personnes accueillies
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLEF	Commission Locale de l'Emploi et la Formation
CLLAJ	Comité Local de Logement Autonome des Jeunes
CLS	Contrat Local de Sécurité
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMS	Centre Médico-social
CMU	Couverture Maladie Universelle
CODESI	Commission d'Examen des Situations
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

D

DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
-------	---

E

EPSM	Établissement Public de Santé Mentale
------	---------------------------------------

F

FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité

G

GESA	Groupe d'Etude des Situations en Addictologie
GHL	Gestionnaire Hébergement Logement

I

IRTS	Institut Régional du Travail Social
IML	Intermédiation Locative

L

LHSS	Lits Halte Soins Santé
------	------------------------

M

MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Des Addictions
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées

P

PASS Permanence d'Accès aux Soins et de Santé
PMI Protection Maternelle et Infantile

R

RES Réseau d'Échange et de Savoir
RIP Recueil d'Informations Préoccupantes
RSA Revenu de Solidarité Active

S

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SAP Service d'Action Préventive
SYPLO Système Priorité Logement